



MODIFICATION DE SOUMISSION **No.2** AMENDMENT TO TENDER

Dossier No – File No

5P300-15-5029/A

Projet - Project

Réhabilitation majeure du tronçon 2 de la route 132 au Parc national Forillon

Date limite au plus tard -
Closing Date on or before
Mercredi 6 mai 2015 à 2:00 PM
(HAE)

Date d'émission – Date of issue
1 mai 2015

OBJET DE LA PRÉSENTE MODIFICATION – THE PURPOSE OF THIS AMENDMENT IS TO GIVE EFFECT TO THE FOLLOWING

Vous trouverez en annexe des modifications apportées au devis technique

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS INCLUSES DANS LES INSTRUCTIONS DE TRAVAIL DEMEURENT LES MÊMES / ALL OTHER CONDITIONS INCLUDED IN THE WORK INSTRUCTIONS REMAIN THE SAME.

Par la présente nous reconnaissons avoir reçu la version modifiée des instructions et nous attestons avoir modifié notre soumission en conséquence.

We hereby acknowledge receipt of the amendment instructions and confirm that provisions therefore have been made in our tender.

Pour être prise en considération, toute soumission devra être accompagnée d'un exemplaire signé de la présente modification. Si votre soumission a déjà été envoyée, veuillez signer et envoyer cette modification par télécopieur/courriel avec toutes révisions faites à votre prix de soumission, à nos bureaux avant la date limite. Télécopieur: 418-648-5392

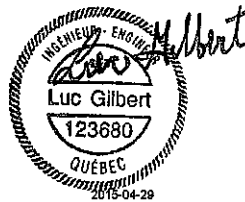
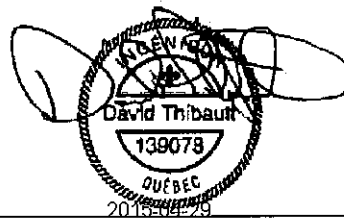
Signed copy of this amendment must accompany each tender in order that the tender be considered. If your submission has already been sent, please sign and send this amendment by fax / email with any revisions made to your bid price, at our office before the deadline. Fax: 418-648-5392.

Signé - Signed	Titre - Title	Date
Société - Company		

PARCS CANADA

Réfection majeure de la route 132 au Parc National Forillon – Phase 2

Addenda 2


 Préparé par Luc Gilbert, ing.

 Préparé par David Thibault, ing.

REGISTRE DES RÉVISIONS ET ÉMISSIONS		
N ^o DE RÉVISION	DATE	DESCRIPTION DE LA MODIFICATION ET/OU DE L'ÉMISSION
00	2015-04-10	Émission pour soumission
01	2015-04-23	Addenda 1
02	2015-04-28	Addenda 2

Ce document d'ingénierie est l'œuvre de Stantec et protégé par la loi. Il est destiné exclusivement aux fins qui y sont mentionnées. Toute reproduction ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de Stantec.

Cet addenda fait partie intégrante des documents contractuels. Tous les renseignements inclus dans cet addenda ont préséance sur les informations émises antérieurement.

PARTIE 1 - INVITATION À SOUMISSIONNER

1.1 CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

- .1 L'article CG1.2.2 – Ordre de priorité des conditions générales est modifié :
 - .1 Le sous-article CG1.2.2.2.a) est modifié:
 - a) **Les dessins l'emportent sur les devis**

PARTIE 2 - BORDEREAU

- .1 L'article 2.1.3 et 5.2.5 sont modifiés. Les deux (2) pages de bordereau de soumission jointe au présent addenda remplacent et annulent celles émises précédemment (pages 16 et 25 du document d'invitation à soumissionner).

PARTIE 3 - DEVIS TECHNIQUE

3.1 SECTION 01 29 00 – PAIEMENT

- .1 Article 1.4 – Poste présentés au bordereau de soumission
 - .1 Le sous-article 1.4.5.6.1 - Déblai 2^e classe est modifié:
 - .1 L'excavation 2^e classe est mesurée et payés au mètre cube et inclut, sans s'y limiter, l'enlèvement de tous les matériaux de déblai qui ne font pas partie des déblais de 1^{re} classe, incluant sans s'y limiter le déboisement, **l'ébranchage des arbres coupés par le Parc, le tronçonnage**, le débardage, le transport du bois **à l'extérieur des limites du Parc**, la coupe des souches (**secteur nouvellement déboisé et secteur déboisé en 2014**), l'essartement, l'essouchement, le décapage et la mise en réserve du couvert végétal, l'enlèvement et l'élimination des débris, **les exigences concernant l'archéologie (voir art. 1.15, section 31 23 11)**, selon les exigences et les modalités des documents contractuels.

3.2 SECTION 31 11 00 – DÉBLAIEMENT ET ESSOUCHEMENT

- .1 Article 1.2 – Étendu des travaux
 - .1 Le sous-article 1.2.1.1 est modifié:
 - .1 Tronçonner au ras du sol les troncs et les souches **sur l'ensemble du secteur déboisé incluant celui déboisé en 2014**. Le déboisement **des aires supplémentaires indiquées sur les plans d'état des lieux** sera fait manuellement par le personnel du Parc. **Il est à noter que les arbres seront coupés uniquement dans les aires supplémentaires déboisées**. L'entrepreneur devra **ébrancher, tronçonner, charger, mettre en pile, débarder le bois et devra transporter celui-ci en dehors des limites du Parc.**;
- .2 Article 3.9 – Enlèvement de la terre végétale
 - .1 Le sous-article 3.9.1 est modifié par le suivant, afin de préciser les élévations d'enlèvement de la terre végétale :
 - .1 Dans les aires de travail, suite aux travaux de déblaiement, d'essartement et d'essouchement, la terre végétale située à moins d'un (1) mètre sous la ligne d'infrastructure doit être décapée, entreposée et récupérée, **sauf dans les zones de transition où la terre végétale doit être enlever jusqu'à la cote « P », soit 2,25m, tel que montrée aux coupes types et aux dessins normalisés.**

3.3 SECTION 31 23 11 – EXCAVATION ET REMBLAYAGE

- .1 Article 1.3 – Guide terrassement
 - .1 Les quantités du tableau au sous-article 1.3.2 sont modifiées :

Route	Déblais (m ³)	Remblai (m ³)
132	40 500	25 000
Secteur Nord	1 900	300
Cap-des-Rosiers	800	500
Total	43 200	25 800

- .2 Article 1.10 – Mesures de protection
 - .1 Le sous-article 1.10.1 est remplacé par le suivant :
 - .1 Protéger le fond des excavations contre tout ramollissement; si cela se produisait, enlever alors la terre ramollie et la remplacer par des matériaux granulaires **contenant moins de 20% de passant au tamis 80 µm** compactés.
- .3 Article 2.4 – Matériaux de remblayage
 - .1 Le sous-article 2.4.1 est remplacé par le suivant :
 - .1 Les matériaux de remblayage doivent être approuvés par le Représentant Ministériel avant leur utilisation. Ils proviennent ~~en priorité~~ des déblais du chantier et ils sont employés sous la ligne d'infrastructure de la chaussée. ~~Advenant le cas où les matériaux provenant des déblais sont insuffisant, des matériaux d'emprunts doivent être utilisés.~~

PARTIE 4 - PLANS

4.1 PLAN P0007430-310-PO-D-002-0B :

- .1 Espacement de 200 mm des barres S104 et S204 modifié pour 175 mm. La quantité de barre de 64 dans le bordereau est par le fait même modifiée pour 74 barres pour les barres S104 et S204. Les kg d'armatures au bordereau d'armature du même plan est par le fait même modifié pour 25 232 kg au lieu de 24 702 kg.

4.2 PLAN P0007430-310-PO-D-007-0B

- .1 La hauteur des diaphragmes intermédiaires est de 826 mm.

FIN DE SECTION

Parcs
CanadaParks
Canada

Item	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
2.	ROUTE 132				
2.1	Terrassement				
2.1.1	Enlèvement et disposition des ponceaux existants	1	global	\$	\$
2.1.2	Excavation 1ère classe (provisionnelle)	100	m ³	\$	\$
2.1.3	Déblai 2ième classe	40 500	m ³	\$	\$
2.1.4	Drain perforé 150 mm et géotextile, PE (type 2) (Provisionnel)	400	m	\$	\$
2.1.5	Aménagement de sortie de drain (Provisionnel)	10	unité	\$	\$
2.1.6	Géotextile type III	500	m ²	\$	\$
2.1.7	Gaine TTOG pour conduits électriques, incluant bouchons	45	m. lin.	\$	\$
2.1.8	Puits d'exploration (Provisionnel)	7	unité	\$	\$
2.2	Structure de chaussée				
2.2.1	Isolant thermique, polystyrène, épaisseur de 50 mm	720	m ²	\$	\$
2.2.2	Sous-fondation de pierre concassée MG-112, 600 mm d'épaisseur	22 000	m ³	\$	\$
2.2.3	Fondation supérieure de pierre concassée MG-20, 200 mm d'épaisseur	6 200	m ³	\$	\$
2.2.4	Accotement en pierre type MG-20b, 120 mm d'épaisseur	2 200	t.m.	\$	\$

2

Parcs
CanadaParks
Canada

Item	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
5	PONT - Ruisseau Cap des Rosiers				
5,1	Excavation-Remblai-Protection de talus				
5.1.1	Excavation 1 ^{er} classe pour ouvrage d'art incluant remplissage	511	m ³	\$	\$
5.1.2	Excavation 2 ^{ième} classe pour ouvrage d'art incluant remplissage	1	global	\$	\$
5.1.3	Batardeau - culée 1	1	global	\$	\$
5.1.4	Batardeau -culée 2	1	global	\$	\$
5.1.5	Revêtement protection pierre calibre 200-300, 50% > 250 mm, avec géotextile	300	m ²	\$	\$
5.1.6	Revêtement protection pierre calibre 300-500, 50% > 400 mm, avec géotextile	563	m ²	\$	\$
5.2	Fondation				
5.2.1	Coussin de support en béton (culée 1 et 2)	18	m ³	\$	\$
5.2.2	Béton des semelles (culée 1 et 2)	237	m ³	\$	\$
5.2.3	Béton de confinement des semelles (culée 1 et 2)	19	m ³	\$	\$
5.2.4	Béton des culées (culée 1 et 2)	359	m ³	\$	\$
5.2.5	Armature en acier galvanisé (culée 1 et 2)	58479	kg	\$	\$
5.2.6	Coussin de support en matériaux granulaires (dalle de transition)	45	m ³	\$	\$
5.2.7	Béton de dalle de transition	50	m ³	\$	\$
5.2.8	Armature dalle de transition (acier galvanisée)	6363	kg	\$	\$
5.2.9	Drain perforé 200 mm et géotextile, PVC (type 1) ou PVC COEX (type 1) ou PE (type 2), 180 kPa min.	50	m	\$	\$

2